La République du Centre, 22 septembre 2017

10 VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Sénatoriales

ÉLECTION ■ Un seul tour de scrutin sera nécessaire pour élire, dimanche, les trois sénateurs du Loiret

La parole est aux grands électeurs

Huit listes ont été enregistrées dont deux candidates par des sénateurs sortants, dans un contexte de dissensions et de modification du paysage politique.

Philippe Abline et Anne-Marie Gourmault
philippe.abline@centrefrance.com

Le Loiret fait partie des quelques départements métropolitains (du 37 au 66 plus toute l'Ile-de-France) qui, dimanche, renouvelleront leurs sénateurs.

1 Combien de sénateurs élire dans le Loiret ?

Trois sièges sont à pourvoir. Les trois sénateurs actuels sont candidats à leur réélection : Jean-Noël Cardoux (LR) et Jean-Pierre Sueur (PS). Eric Doligé (LR) est, lui aussi, de nouveau candidat, mais en place non éligible (5e), sur la liste de Jean-Pierre Sueur. Il a marqué ainsi son soutien à la liste officielle du parti Les Républicains.

CANDIDATS : Les têtes de liste (de gauche à droite et de haut en bas) : Jean-Noël Cardoux, Charles de Courtivron, Philippe le Dem, Benoît Lancelot, Alain Mérieau, Hugues Saury, Jean-Pierre Sueur, Dominique Tripet.

Huit listes en lice, moins qu'en 2001

Les grands électeurs auront à choisir entre huitbulletins de vote : des listes comportant, chacune, cinq noms. En 2001, où la formule était la même, onze listes avaient été déposées en préfecture.

Il est théoriquement possible que, dimanche, des électeurs mettent des noms d'autre même liste soient choisis mais tout laisse à penser qu'en raison de l'existence de listes dissidentes, seules des têtes de liste seront choisies. Dans ce contexte, il sera plus difficile à une liste de gagner, surtout si les deux sont têtes de liste sur huit. Jamine Bouies, maire dans dernière Eric Doligé en 2001, a été la seule femme du Loiret, jusqu'à maintenant, à avoir siégé au Sénat.

2 Quels enjeux avec un duel à droite ? Le paysage politique a évolué avec des dissidences de Républicains en marche et les échecs à la présidentielle et aux législatives des partis traditionnels. Des dissensions sont apparues. Hugues Saury, président du conseil départemental depuis seulement 2015 et sénateur depuis LR depuis 2014 (il était auparavant adhérent), ne se reconnaît plus dans Les Républicains et ne veut plus agir par bloc politique. C'est pourquoi l'élu, qui se réclame de la droite et du centre, ne fait pas équipe avec Jean-Noël Cardoux. Ce dernier, qui est aussi président du conseil capital dans un département où les grands électeurs (sous-des élus) sont en majorité issus de la droite (*).

Cet affrontement privera d'un siège Muriel Sauvegrain, adjointe au maire d'Orléans (LR) et 2e sur la liste Cardoux ? Au vu des sénatoriales de 2001, l'on sait qu'une prime va traditionnellement à la liste officielle (ici, LR) mais la concurrence des deux chefs de file à droite leur-nouveau président Hugues Saury, s'il était élu, serait confronté au cumul des mandats.

3 Les macronistes ont-ils leur mot à dire ? Le parti d'Emmanuel Macron peut grappiller des voix, un certain nombre de grands électeurs classés élves droite étant en réalité sans étiquette. Mais ils sont, il y a dissentiens. Le parti LREM ayant accordé sa confiance à Alain Mérieau, Benoît Lancelot, qui se présente sous l'étiquette tardive de sa rivale à LREM et qui, lui aussi, était candidat à l'investiture, se présente sous l'étiquette « majorité présidentielle ». De plus, la liste sans étiquette de Philippe Le Dem viendra les concurrencer.

Mesures impopulaires

Autre difficulté : la politique gouvernementale. L'annonce de la suppression de la taxe d'habitation, la volonté exprimée en juillet de réduire encore les dotations aux collectivités territoriales, la diminution du nombre de contrats aidés (il a finalement été décidé d'épargner les communes rurales) ne sont guère populaires auprès des élus locaux. Il est vrai que la politique de la vague Macron qui a émergé pendant la présidentielle et les législatives continue de gagnéir. Et il sera intéressant de voir, dans ce contexte, quel score le Front national affichera.

4 Le soldat Sueur sera-t-il vainqueur ? Dernière inconnue : le devenir de Jean-Pierre Sueur. Le Parti socialiste joue gros puisque l'élu est désormais le seul parlementaire PS du Loiret. Les résultats catastrophiques aux dernières élections locales ne sont pas vraiment de nature à faciliter de barrer un nom sur une liste pour en mettre un autre ; ne lui sont pas favorables. Mais sa force de travail et sa présence sur le terrain sont nécessaires. L'élection sénatoriale ne se résume seul nom. Réponse dimanche. ■

(*) Ou ce les sénateurs ou des élus. Les grands électeurs sont des représentants des différentes collectivités territoriales (communes, départements, régions) qui ont le droit de voter aux élections sénatoriales. Les représentants sont en majorité issus de la droite.

LES LISTES

DYNAMISME DES TERRITOIRES ET RURALITÉ (Les Républicains), Jean-Noël Cardoux (sortant), Muriel Sauvegrain (maire-adjointe d'Orléans, vice-présidente d'Orléans Métropole), Jean-Claude Gaumont (maire de Coullons, 1er président de la communauté de communes du Pithiverais), Bernadette Abadie (maire de Vitry-aux-Loges), Jean-Pierre Gaillard (maire de Montargis, président de la communauté de communes).

RASSEMBLEMENT DES BLEU UCOLOR (sans étiquette), Philippe le Dem, Isabelle Gaspard-Cloth (conseillère municipale à Orsans), Alphonse Pinelli (conseiller municipal à Montargis), Corinne Hélène (conseillère municipale à Jouy-le-Châtel), Ahmed Bouzar (conseiller municipal à Pannecé).

À NOS CÔTÉS (sans étiquette), aile de la droite et du centre, Hugues Saury (président du conseil départemental), Véronique Sénéchal (présidente du pays Entre-Loire-et-Vitaine), adjointe au maire de Pithiviers, vice-présidente de la communauté de communes du Pithiverais), Jean-Jacques Pédot (maire de la Bégnolle, vice-président de la communauté de communes du Canton de Châteauneuf-sur-Loire), Michèle Joseph (maire de Chaussonne-en-Puisaye, vice-président de la communauté de communes Forêt-Bois-Puisaye), Alain Bouchard (maire d'Orsans, vice-président d'Orléans Métropole, ex-sénateur).

POUR LE AVENIR ET DES COMMUNES - DYNAMISME ET ÉQUILIBRE AVEC JEAN-PIERRE SUEUR (Parti socialiste), Jean-Pierre Sueur (sortant), Anne-Lucienne Jouy (vice-présidente du conseil régional et adjointe au maire d'Orléans-sur-Loire), Bruno Nunes (maire de Courcelles, vice-président du pays Beauce-Gâtinais-en-Pithiverais), Anne Brunner, vice-président du conseil régional et de la communauté de communes des Loges), Bernard Delbecq (maire de Beaugard, vice-président de la communauté d'agglomération montargoise).

MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE AVEC EMMANUEL MACRON (majorité présidentielle), Benoît Lancelot, Fabienne Lepoutre (maire-adjointe de Fleury-les-Aubrais, chef d'Orléans Métropole), Alain Ada, Elise Lamé Bernice (conseiller régional), Jean-Pierre Bernier, Sylvie Bernier.

LOIRET BLEU MARINE POUR LA DÉFENSE DE NOS COMPATRIOTES ET DE NOS DÉPARTEMENTS (Front national), Charles de Courtivron (président du département du 78, conseiller régional), Jeanne Dessaier (conseillère régionale), Philippe Jacoq (ancien élu régional, conseiller d'Orléans Métropole et conseiller municipal à Orléans), Nadine Bourgeault (conseillère régionale), Ludovic Mirabelli (conseiller régional et conseiller municipal à Ouzouer).

LOIRET, TERRITOIRE D'AVENIR (Les Républicains en marche), Alain Mérieau, Eric Delbea, Béatrice Orlandini (adjointe au maire d'Orléans), Eric Gallera, Nathalie Jacob (maire de Thorailles).

DES MOYENS POUR NOS COMMUNES ET NOS EQUIPES PUBLICS LOCAUX AVEC DOMINIQUE TRIPOT (Parti communiste), Dominique Tripot (conseiller municipal à Orléans), Hervé Desmarais (maire de Châtillon-sur-Loire), Maryvonne Hiolle (maire de Saint), Daniel Thauvenin (maire de Villemeux), Véronique Doudin (adjointe au maire de la Chapelle-Saint-Mesmin).

Mieux comprendre le scrutin

Outre le fait que les citoyens n'ont pas voix au chapitre, le mode de scrutin varie à chaque élection. Voici quelques éléments pour y retrouver.

■ ***Grands électeurs.*** Les grands électeurs sont les parlementaires du département, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux, les maires et un nombre de délégués municipaux variant en fonction de la taille de la commune. Ils sont 1.667 dans le Loiret. Le vote est obligatoire pour eux (sous peine d'une amende d'un montant de 100 euros). Ils doivent se rendre, dimanche, à partir de 8 heures, au Palais de justice d'Orléans où seront installés cinq bureaux de vote.

■ ***Mode de scrutin.*** En 2011, dernière élection sénatoriale, le scrutin était uninominal. Les candidatures étaient donc individuelles. On revient, cette année, à la formule mixte à chaque élection, **le mode de scrutin** qui avait prévalu pour **la présidentielle** de 2001 sont revés en poste 10 ans car leur mandat avait une durée de neuf ans, contre six aujourd'hui et une population avait été intéressée pour mettre en place le renouvellement du Sénat tous les ans.

Cette année, donc, pour les départements élisant au moins trois sénateurs, il est mis en place un scrutin de liste à la proportionnelle à un tour, devant respecter la parité homme-femme. La liste de candidatures dans le Loiret, trois candidats (pour les trois sièges à pourvoir) plus deux.

■ ***Le répartition des sièges.*** Elle se fait selon un calcul savant. On établit d'abord un « quotient électoral » en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir. Il est de 555 dans le Loiret. A l'issue du vote, on divise, pour chaque liste, le nombre de voix obtenu par le quotient électoral. Sans prendre en compte les chiffres après la virgule. Exemple : 1.500 voix, 555 : 2 sièges. 1.600 suffrages exprimés, le quotient électoral sera donc 500. Imaginons que la liste A obtient 550 voix. Cette liste obtient un siège. On applique ensuite la règle de « la plus forte moyenne » : 550 : 2 = 275 voix pour le 2e siège. 500 divisés par 2 (soit le siège gagné plus évennellement un autre). Les 250 obtenus seront comparés avec les voix gagnées par chacune des listes. Il est à noter que, pour pouvoir obtenir la majorité absolue, elle aura automatiquement deux sièges. ■

Phoca PDF